

Annonce

Conformément à la **section 8.5.3.2. 1** [des Principes directeurs](#) du Programme Mémoire du monde (Mdm), qui prévoit l'accès aux dossiers de proposition d'inscription hébergés sur la plate-forme en ligne pour le patrimoine documentaire non public et/ou les parties prenantes nationales compétentes, le Secrétariat a le plaisir de déclarer une période spécifiée pendant laquelle les commentaires publics, le soutien ou toute autre information relative aux aspects de toute proposition d'inscription en cours peuvent être déposés par toute personne ou entité par l'intermédiaire des Etats membres, par le canal de la commission nationale pour l'UNESCO ou, à défaut de commission nationale, de l'organisme gouvernemental chargé des relations avec l'UNESCO, en associant, lorsqu'il existe, le comité national Mémoire du monde .

En conséquence, si vous êtes intéressés, vous êtes encouragés à contacter la Commission nationale pour l'UNESCO concernée ou, en l'absence d'une Commission nationale, l'organe gouvernemental compétent chargé des relations avec l'UNESCO en associant, lorsqu'il existe le comité national compétent Mémoire du Monde, afin de vous donner accès aux dossiers de candidature hébergés sur la plate-forme en ligne accessible uniquement aux États membres de l'UNESCO.

A compter de la date de cette annonce, vous disposez d'un délai de 60 jours (ou avant le 12 mai 2022) pour faire part de vos observations en utilisant un [formulaire](#) fixe disponible sur le site web du Programme Mémoire du monde.

Le Secrétariat du Programme Mémoire du Monde (mowsecretariat@unesco.org) reste à votre disposition pour toute clarification ou suivi.

Secrétariat du Programme Mémoire du monde

